



Addis Abeba, Éthiopie, B.P. : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ

L'UNION AFRICAINE RÉITÈRE L'IMPÉRATIF DU DIALOGUE ET DU CONSENSUS POUR UNE SORTIE DE CRISE DURABLE AU BURUNDI ET ANNONCE QU'ELLE N'OBSERVERA PAS LES ÉLECTIONS PRÉVUES LE 29 JUIN 2015

Addis Abéba, le 28 juin 2015: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, réitère la profonde préoccupation de l'UA face à la grave situation politique et sécuritaire qui prévaut au Burundi. Elle souligne que l'impasse dans le processus politique et la multiplication des actes de violence risquent de remettre en cause les acquis importants enregistrés à la suite de la conclusion de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000 et de l'Accord global de cessez-le-feu de 2003, avec de sérieuses implications pour la paix et la sécurité au Burundi, ainsi que pour la stabilité de l'ensemble de la région.

Dans ce contexte, la Présidente de la Commission rappelle les communiqués adoptés par le Sommet extraordinaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), tenu à Dar-es-Salaam, le 31 mai 2015, et par la réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, qui a eu lieu à Johannesburg, le 13 juin 2015, qui offrent un cadre approprié pour le règlement durable et pacifique de la crise actuelle. Elle relève, en particulier, la demande faite par le CPS pour la fixation consensuelle de la date des élections et la reprise du dialogue inter-burundais pour créer les conditions de l'organisation de scrutins libres, réguliers, transparents et crédibles, ainsi que pour trouver des solutions à toutes les questions faisant l'objet de désaccords entre les parties.

La Présidente de la Commission souligne la pertinence de la proposition faite par la Facilitation internationale, composée de la CAE, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), des Nations unies et de l'UA et opérant sous les auspices du Président en exercice de la CAE, en vue du report des élections communales, législatives et présidentielles, qui auraient alors eu lieu simultanément le 30 juillet 2015. Elle regrette profondément que cette proposition, soumise conformément aux décisions des chefs d'État de la région et du CPS et qui a été formellement communiquée à toutes les parties, y compris le Gouvernement, n'ait pas été acceptée. Elle lance à nouveau un appel pressant au Gouvernement et aux autres parties, pour qu'ils prennent la pleine mesure des dangers qui pèsent sur leur pays, répondent positivement aux appels pressants au dialogue et à la retenue lancés par la région, l'UA, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des Nations, ainsi que par nombre de partenaires internationaux, tant bilatéraux que multilatéraux, et privilégient l'intérêt supérieur du Burundi en cette phase cruciale de son histoire, y compris

en s'accordant sur le report des élections à la date proposée par la Facilitation internationale. Elle rappelle le devoir qui incombe aux acteurs burundais d'éviter à leur pays et à son peuple une nouvelle épreuve aux conséquences incalculables.

Conformément au communiqué du CPS du 13 juin 2015, et constatant que les conditions requises ne sont pas réunies pour la tenue de scrutins libres, réguliers, transparents et crédibles, dans le respect des dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Commission de l'UA n'observera pas les élections communales et législatives prévues ce lundi 29 juin 2015. L'UA, en appui aux efforts de la CAE et de la CIRGL et en collaboration étroite avec les Nations unies et les autres acteurs internationaux concernés, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple burundais à surmonter les défis de l'heure, dans une démarche visant à préserver la paix, la réconciliation et la stabilité, durement acquises au Burundi, ainsi qu'à approfondir la démocratie et l'état de droit. Elle condamne à nouveau tous les actes de violence et les violations des droits de l'homme. Elle rappelle que le CPS, dans son communiqué du 13 juin 2015, a exprimé sa détermination à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre de tous les acteurs burundais dont l'action perpétuerait la violence et entraverait la recherche d'une solution politique.

La Présidente de la Commission réitère son appréciation à son Représentant spécial, Ibrahima Fall, pour les efforts soutenus qu'il déploie dans le cadre de son mandat. Elle salue également l'esprit d'équipe et de solidarité dont les membres de la Facilitation internationale font montre, ainsi que leur engagement en faveur du règlement rapide et durable de la grave crise que connaît le Burundi.